L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 13 JUILLET 1887. 60me Année

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI 13 JUILLET 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix édité de 10 cts la ligne voir la 4e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par J. V. Gourdain, au No 90 rue Royale, entre St. Louis et Conti—Tout le contenu du magasin de variétés, de jouets et de notions.

Les puits artésiens à la Nouvelle-Orléans.

La nature—quoi qu'on en dise—fait bien tout ce qu'elle fait: elle soumet quelquefois l'homme à de rudes épreuves; mais, à côté des souffrances qu'elle lui impose, elle place, constamment, le remède qui doit les alléger, et ses caprices apparents ne sont que la conséquence de profondes combinaisons, grâce auxquelles la pauvre humanité trouve, invariablement, le bien à côté du mal, un avantage qui vient contrebalancer un inconvénient ou un bénéfice, dédommager, largement, d'une perte. On a beaucoup ri du système des compensations d'Azaïs; il est, pourtant, basé sur l'étude de la nature et les données de la science. Nous n'en connaissons pas de plus raisonnable ni d'aussi consolant. L'existence serait insupportable sans le chapitre des compensations, et nous ne serions pas tant à plaindre si, au lieu de passer notre temps à nous désoler contre une défectuosité, à nous révolter contre un vice, nous mettions à profit la qualité ou la vertu qui se trouvent à côté, tout exprès pour rétablir l'équilibre.

Il n'existe pas de pays où cette sagesse ou, plutôt, cette bonté providentielle éclate d'une façon plus évidente que dans le nôtre. Partout le bien à côté du mal et une source de confort à côté de la gêne ou de la souffrance. Nous avons un climat très ardent; une fois les chaleurs arrivées, il est rare qu'elles nous laissent quelque répit, pendant des mois entiers, mais la nature a eu soin de nous mettre sous la main tous les moyens de combattre les effets de ce climat, de ces chaleurs: nous avons à notre disposition, à côté de nous, au-dessus de nous, au-dessous de nous, de quoi désaltérer, de quoi rafraîchir, sans cesse, des millions de palais et de corps humains. Convenons que, si nous souffrons, c'est un peu de notre faute, et que nous n'avons guère le droit de remplir l'air, d'assourdir le ciel de nos doléances.

Les anciens qui, pour être venus avant nous, n'en étaient pas moins habiles, nous ont, là dessus, donné plus d'une leçon dont nous aurions dû profiter; ils avaient, au plus haut degré, l'art de se procurer le confort de la vie et de combattre victorieusement les inconvénients du climat où le hasard les avait jetés. Ils avaient les mêmes maux que nous, mais ils savaient mieux que nous s'en préserver ou les alléger.

Il n'y a jamais aucune nation qui se soit attachée, autant que les Romains, à satisfaire les besoins des populations, à leur offrir de larges compensations aux petites misères de la vie, aux inconvénients du climat—en quoi ils avaient bien raison. Les gouvernements d'Etat et de municipalités ne sont pas faits pour autre chose; ou n'y songeant pas, ils manquent à leurs devoirs.

A Rome, on faisait des révolutions pour des questions de bains publics; cela valait bien les luttes auxquelles nous nous livrons, pour satisfaire les petites ambitions de quelques politiciens. Au moins, les intrigues de ce temps-là servaient à quelque chose; aujourd'hui, elles n'aboutissent à rien. Les hommes changent, la situation reste la même. Cela prouve l'inanité de toute politique qui n'a pas pour but immédiat une amélioration matérielle au profit des populations.

A Rome, tout monument était un prétexte à fontaine; l'eau coulait de tous les côtés, rafraîchissant qui le voulait, quand il le voulait, où il le voulait, et comme il le voulait. Ici, nous en avons à peine quelques unes et elles ne nous sont d'aucune utilité. On a construit des hydrants dans presque toutes les rues; à quoi bon, puisqu'on ne les ouvre presque jamais et qu'ils sont devenus un monopole.

D'ailleurs, c'est une eau assez pauvre, chargée de matières solides, dont quelques-unes organiques, par conséquent, sujettes à la décomposition. Pourquoi n'irions-nous pas demander un sous-sol une eau fraîche et pure, qu'il peut nous donner, attendu qu'il en a des réservoirs en abondance. Qui ne se rappelle ce propriétaire d'écurie de la rue Baronne qui, il y a trois ou quatre ans, pour échapper aux exactions, s'avisa d'appliquer la sonde dans un endroit retiré de sa cour et en tira, sans beaucoup de peine, une grande dépense, un superbe jet d'eau. La dépense fit sensation alors; toute la Presse s'en occupa; toute la Nouvelle-Orléans voulut voir et fut convaincue de la réalité du fait. Il n'y avait plus à en douter: il était possible de se procurer, à peu de frais, des puits artésiens, dans la Cité du Croissant. L'exemple fut bientôt suivi. La place Lafayette s'est doté d'un puits du même genre par M. Howard. La compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Lac en a fait creuser un autre, à l'intérieur de sa station, rue Canal; elle en tire 6,000 gallons à l'heure, 144,000 gallons par jour. Le liquide est d'une remarquable fraîcheur, d'une limpidité exceptionnelle, d'une pureté qui ne le cède en rien à celle des eaux du ciel et elle contient des sels, des ingrédiens chimiques qui lui donnent une précieuse salubrité. Nous avons à ce sujet l'attestation d'un savant distingué—le Dr Jones—l'homme peut-être le plus compétent qu'il y ait, en la matière, à la Nouvelle-Orléans. "Elle est," dit-il, "non seulement potable, mais tonique, et diurétique." L'abondance en est telle qu'elle sert, à la fois, à désaltérer les employés de la compagnie, à abreuver ses bêtes de trait, à alimenter ses machines à vapeur. Ce sont là des précédents indéniables. Quand les suivra-t-on? Qui marchera sur les traces de M. Howard et de la compagnie du chemin de fer de West End? Nous appelons de tous nos vœux le jour où se généralisera parmi nous l'usage des puits artésiens.

Il est inutile de nous acharner à gourmander notre Conseil de ville, de réclamer de lui des choses que—nous le savons d'avance—il ne nous accordera point, parce qu'il n'en a peut-être pas la bonne volonté et, qu'à coup sûr, il n'en a pas les moyens. Il ne nous reste donc d'autre ressource que de faire appel à la philanthropie, à la générosité de nos opulents concitoyens, car il en est encore parmi nous, malgré la détresse dont nous souffrons. Qui ne se rappelle le millionnaire anglais, à l'esprit libéral, au cœur noble, qui se fit une enviable réputation, en instituant des fontaines dans les rues de Paris et de Londres, et dont le nom n'est prononcé qu'avec respect, dans les deux mondes? Pourquoi la métropole du Sud n'aurait-elle pas son Wallace, comme les capitales de France et d'Angleterre? Il est si doux de pouvoir être utile à ses semblables, de rendre service à une communauté, de se voir gratifié des bénédictions de ses concitoyens, de vivre vivant, et de laisser après soi un nom respecté, vénéré! Nous avons déjà les bâtisses Touro, l'Université Tulane, les écoles McDonough, le cimetière Hebrew, bien d'autres institutions dont les titres, rappelant le souvenir de bienfaits. Pourquoi n'aurions-nous pas, dans nos différents quartiers, des fontaines portant le nom de leurs fondateurs? Combien parmi nous, dans les deux parties de la ville, d'hommes riches, intelligents, partisans du progrès et des réformes, aimant sincèrement le pays auquel ils sont redevables de leurs fortunes, se feraient un plaisir, un devoir, de doter leur voisinage d'un établissement semblable? Ne suffit-il pas que l'idée soit émise, pour qu'elle puisse presqu'immédiatement se réaliser?

Alsace-Lorraine.

Le *Temps* du 26 juin:

La *Landeszeitung* (journal officiel) publie aujourd'hui le texte d'un petit discours que le prince de Hohenlohe, gouverneur de l'Alsace-Lorraine, a adressé mardi dernier au maire de Ribeauvillé, après avoir visité cette ville.

Le gouverneur, après avoir fait allusion au radieux soleil qui avait illuminé la ville et le site de Ribeauvillé dans la journée, a ajouté:

"Je vois dans cet éclat un heureux présage, et j'espère que les nuages qui obscurcissent l'horizon politique se dissiperont et qu'un radieux soleil brillera, également à ce point de vue, dans notre ciel, et que la paix entrera dans tous les cœurs. Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour amener ce résultat. Mais j'ai besoin, pour soutenir mes efforts, de la confiance de la population. Ce n'est que dans cette confiance que je pourrai puiser la force nécessaire pour défendre tous les intérêts d'Alsace-Lorraine."

Le procès qui a été intenté à M. Lalance, député de Mulhouse, pour le contenu de son manifeste électoral, et qui devait être jugé aussitôt après la clôture de la session du Reichstag, ne viendra pas encore devant le tribunal. M. Lalance a adressé au tribunal une requête demandant l'ajournement de l'affaire à six semaines. Le tribunal a déféré à cette demande, de sorte que le procès ne sera pas jugé avant le mois d'août.

La chambre correctionnelle du tribunal de Mulhouse vient de juger de nouveau une affaire concernant des cris séditieux. L'accusé était, cette fois-ci, non pas un Alsacien, mais un Vieux-Allemand, nommé André Lotz, âgé de quarante-six ans, domestique et originaire du grand-duché de Hesse. Il avait poussé, le 30 mai, dans une auberge à Sausheim, le cri de: vive la France! Le tribunal, prenant en considération la nationalité de Vieux-Allemand de l'accusé comme circonstance aggravante, a prononcé une peine particulièrement sévère, c'est-à-dire neuf mois de prison et 15 marcs d'amende.

La chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg a condamné Charles Schramm, journalier, à six mois de prison et 16 marcs d'amende, et Clément Schroeder, journalier, à huit mois de prison et 32 marcs d'amende, pour avoir poussé des cris qualifiés séditieux.

M. Prosper Bastien, propriétaire du château et du moulin de Cheminot (arrondissement de Metz,) vient d'être expulsé du territoire d'Alsace-Lorraine. Avant de se fixer en Lorraine, M. Bastien était greffier de justice de paix à Nomeny (Meurthe-et-Moselle;) il est officier de l'armée territoriale.

On écrit, de Colmar, à l'*Express*, de Mulhouse, à la date du 23 juin:

"A l'audience correctionnelle d'hier a été jugée la cause de M. Eugène Riegert, curé de Roderen, canton de Ribeauvillé, accusé: 1. d'avoir, en 1884, déclaré que le kreisdirector protestant de Ribeauvillé, en autorisant les fêtes et les danses publiques, favorisait la propagande du péché et contribuait ainsi à la perte de la jeunesse, et d'avoir ainsi répandu de faux bruits de nature à rendre méprisable devant l'opinion publique le fonctionnaire dont il s'agit.

"2—D'avoir, en février 1888, lors des élections pour le Reichstag, raconté dans la salle de vote de Roderen qu'il avait, à un confessionnal où il s'est trouvé quelque temps auparavant, entendu crier: "Vive la France!" et que ce cri avait fait du bien à son cœur, et, en racontant ce propos devant une foule d'hommes, de les avoir excités à commettre le délit de cris séditieux prévu et réprimé par l'article 8 de la loi du 25 mars 1822.

"3—D'avoir au mois de mars 1887, devant de nombreux auditeurs, en parlant de la conduite désordonnée des conscrits, le jour du conseil de revision, dit que ce jour-là devait être, non un jour de fête, mais un jour de deuil; que les jeunes gens avaient devant eux trois années de misère à passer dans les casernes, etc.—Et d'avoir ainsi cherché à rendre méprisables les institutions militaires de l'empire allemand. Délits prévus et punis par les paragraphes 187, 110 et 131 du code pénal.

"De nombreux témoins ont été entendus, tant à charge qu'à décharge. Les débats ont duré toute la journée. Le ministère public a retiré lui-même l'accusation quant au deuxième chef, mais a requis pour obtenir une condamnation relativement aux premier et troisième chefs de prévention.

"Le tribunal a déclaré l'inculpé non coupable et a prononcé son acquittement."

Le *Temps* du 27 juin:

Le prince de Hohenlohe, gouverneur de l'Alsace-Lorraine, vient de visiter la ville de Colmar-Destadt. A un banquet qui lui a été offert par les autorités de cette ville, il a prononcé une allocution où il a fait allusion aux souvenirs historiques qu'a laissés en Alsace-Lorraine la dynastie allemande des Hohenstaufen.

"Le souvenir de cette époque-là, a-t-il dit, s'est conservé comme une légende dans l'esprit du peuple allemand, et c'est à ce souvenir qu'il faut attribuer l'intérêt et les sympathies que l'on a conservés au delà du Rhin pour l'Alsace. Ces sympathies n'ont pas été sans influence sur les résolutions qui ont été prises en 1871 et sur les espérances qui y ont été rattachées. Des événements récents ont amené la conviction qu'à ces sympathies la population alsacienne ne répondait que par des sentiments d'éloignement; de là du mécontentement et une défiance réciproque. J'espère que ce ressentiment fera place à une appréciation plus calme, et que le temps est déjà venu où nous pouvons nous unir pour travailler en commun au salut et au bien-être de ce pays."

Le *Temps* du 28 juin:

La police de Mulhouse a fait main basse sur des bouquets aux couleurs tricolores françaises, qui ornaient plusieurs boutiques de la foire des Bains-du-Rhin.

On annonce la mort, à Schlestad, de M. Kien, l'ancien conseiller municipal et le populaire doyen de sa ville natale. C'était une physionomie originale; il a consacré les dernières années de sa vie à composer des rébus qu'il dessinait lui-même avec beaucoup d'habileté. Il représentait, à vrai dire, une sorte "d'ami Fritz" vieilli, soignant sa cave et se plaisant, à l'époque des vacances, à s'entourer des jeunes Alsaciens habitant la France. Catholique ouvert et libéral, il montrait volontiers dans sa chambre les portraits de Thiers et de Gambetta à côté de ceux de Pie IX et de Léon XIII.

Le *Temps* du 29 juin:

La *Landeszeitung* (journal officiel de Strasbourg) publie un décret impérial qui relève M. Jaunez, maire de Sarreguemines et député au Reichstag, de ses fonctions de conseiller d'Etat. Les motifs de la mesure prise ne sont pas indiqués.

La chambre correctionnelle du tribunal de Sarreguemines a jugé, dans sa séance du 24 juin, M. Emile Huber, fabricant de peluche, accusé d'avoir permis à ses fils de porter en public l'uniforme français. Les fils Huber s'étaient livrés, au mois de février, en compagnie d'un certain nombre de leurs amis, à des exercices militaires dans la cour du château de leur père, et ils avaient revêtu pour cela l'uniforme militaire français. Dans l'ardeur de ces exercices, ils étaient sortis de la cour et s'étaient avancés, tambour battant, jusque tout près de la gare. C'est de ce fait que le tribunal de Sarreguemines a demandé compte à M. Huber père. Il a été prouvé que M. Huber était ce jour-là en voyage, et il a été acquitté.

Dans la même séance, le tribunal a condamné à trois mois de prison un jeune homme de 17 ans, nommé Loxyot, employé de fabrique, qui, dans la nuit du dimanche de la Pentecôte, avait poussé publiquement des cris qualifiés séditieux.

Le *Temps* du 30 juin:

Quatre jeunes gens des environs de Thionville ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de Metz pour avoir chanté la *Marseillaise* lors de la fête patronale de Schermange, le 1er mai. Ils ont été condamnés chacun à un mois de prison et à 20 marcs d'amende.

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de Sarreguemines a prononcé deux condamnations:

Scheffmann, cultivateur à Saaralbe, a été condamné à six mois de prison pour crime de lèse-majesté.

Phillip, cultivateur à Roubling, à 40 marcs d'amende, pour avoir poussé le cri de: vive la France! M. Phillip a bénéficié de circonstances atténuantes.

La gendarmerie de Saaralbe vient d'arrêter et d'écrouer à la prison cantonale deux personnes inculpées d'avoir poussé des cris qualifiés séditieux: le sieur Nicolas Illy, propriétaire à Rech, qui a crié: vive la France! et le sieur Jean-Baptiste Pétri, de Saaralbe, qui a crié: vive la République!

Un habitant de Bolsenheim, du nom de Roos, qui s'était amusé à jouer des airs militaires français dans les rues du village, a été arrêté le 27 juin.

A Mulhouse, on a arrêté un ouvrier jardinier inculpé d'avoir engagé plusieurs jeunes gens qui devaient faire leur service militaire en Allemagne à se faire enrôler au service de la France dans la légion étrangère.

L'*Alsacien* annonce que son recours en cassation contre le jugement de la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg, qui l'a condamné à deux mois de prison pour offense envers le ministre de la guerre en Prusse pendant la discussion de la loi sur le septennat, a été rejeté par la cour suprême de l'empire.

Pendant un violent orage qui a éclaté sur la ville de Strasbourg, dans la soirée de dimanche dernier, la foudre est tombée sur la cathédrale et a détruit un téléphone installé sur la plate-forme dans la maisonnette du gardien.

Saint-Siège.

Le correspondant à Rome de l'*Univers* de Paris donne les renseignements suivants sur la circulaire que Léon XIII a envoyée aux nonces et dont l'*Italie* avait révélé l'existance:

"De mes informations, puisées à bonne source, il résulte que, pour ce qui concerne l'existence de la circulaire, la nouvelle donnée par l'*Italie* est exacte. Il y a plus: la circulaire n'est pas en préparation; elle a été expédiée déjà aux divers représentants du Saint-Siège à l'étranger, qui doivent maintenant l'avoir en leur possession.

"Mes renseignements me permettent d'ajouter que la circulaire est assez étendue et qu'elle expose très nettement, mais d'une façon générale, l'état de ce qu'on appelle la question romain. Par son caractère même, elle est plutôt destinée à faire l'objet de communications aux gouvernements dans les diverses conversations que les nonces peuvent avoir avec les divers représentants du pouvoir qu'à servir de thème pour répondre à des questions particulières. Aussi n'est-il pas dans les intentions du souverain-pontife que cette circulaire soit publiée, du moins en ce moment.

"Il convient de dire aussi que l'*Italie* n'est pas exactement informée quand elle dit que dans cette circulaire "le pape déclarerait qu'il ne renoncera pas à ses droits à la souveraineté temporelle à Rome." Dans la circulaire, en effet, le cardinal secrétaire d'Etat parle en général de la nécessité du pouvoir temporel pour la garantie de l'indépendance du souverain-pontife. Mais il ne détermine pas les limites des conditions matérielles dans lesquelles ce pouvoir n'existerait pas. Et cela se comprend à merveille. Cette décision, quelle qu'elle soit, le souverain-pontife la réserve vraisemblablement pour le jour où de sérieuses négociations seraient engagées en vue de restituer au pape le pouvoir temporel dont la circulaire porte une nouvelle et ferme revendication."

LES FORCES MILITAIRES DE LA RUSSIE.—La *Gazette de Moscou* constate, en se basant sur des données officielles, que la Russie possède:

Huit cent quatre mille hommes d'armée active.

Un million six cent mille réservistes et deux millions cent soixante mille hommes de la première catégorie de l'armée territoriale, soit quatre millions et demi de soldats, sans compter les contingents très importants de troupes irrégulières.

Le chiffre des réservistes pourrait être doublé, en réduisant le temps de service de cinq à trois ans.

La *Gazette* conclut en disant que les forces russes peuvent faire face à n'importe quelle coalition des puissances.

UN NOUVEAU TRIOMPHE REPUBLICAIN EN FRANCE.—Le résultat de l'élection sénatoriale qui avait lieu hier dans les Landes est pour la République un triomphe notable—dit le *Temps* du 27 juin—est vrai qu'en 1879, date du dernier renouvellement, les candidats de la droite ne l'avaient emporté que par 5 voix seulement de majorité; mais ils restent, cette fois, de 150 voix en arrière; le département des Landes avait déjà réparé sa fausse manœuvre du 4 octobre en renvoyant à la Chambre une députation entièrement républicaine; les réactionnaires avaient expliqué leur défaite par l'intervention du gouvernement, mais le suffrage sénatorial, plus instruit, plus indépendant, moins prompt aux mouvements, vient de la confirmer avec un incontestable éclat. La cause est jugée.

Il y a dans ce succès autre chose encore que la satisfaction de voir arriver au Luxembourg un républicain de plus; il y a la preuve que nos amis de province n'entendent prendre aucune part aux polémiques violentes qui divisent leurs coreligionnaires dans la Chambre et dans la presse; leurs candidats se sont désistés dès le second tour de scrutin en faveur de celui d'entre eux qui avait obtenu le plus grand nombre de voix au premier, et cela sans hésitation, sans discussion, sans fracas; ils avaient d'ailleurs pris l'excellente précaution de s'y engager avant le vote.

Nous espérons enfin qu'on nous fera grâce, après un fait aussi significatif, des accusations portées contre le cabinet de diviser les républicains au profit de la droite; voilà, avec lui, comment les républicains se divisent, et voilà comment la droite en profite. Il est vrai que les électeurs des Landes placent le triomphe de leurs idées au-dessus de la satisfaction de leurs rancunes et que ces préjugés-là n'ont pas cours sur tous les bancs du Palais Bourbon.

DESCENTE DES CERCUEILS DANS LES FOSSES.—La préfecture de la Seine, France, a fait procéder, il y a quelques jours, à des expériences d'un appareil pour la descente automatique des cercueils dans les fosses. Il n'est personne ayant eu le malheur de perdre un parent aimé qui n'ait gardé le pénible souvenir de la bière descendant ballottée au bout des cordages. Un inventeur autrichien a essayé de donner à cette opération un caractère plus digne, voire un peu théâtral. Son appareil est de forme rectangulaire, de manière à pouvoir se placer au-dessus de la fosse ouverte et la cacher entièrement sous les draperies noires dont il est recouvert; il figure ainsi une sorte de catafalque d'un mètre vingt environ. Sur l'appareil se trouve une sorte de plate-forme en velours noir, soutenue par quatre pans coupés tendus de soie noire.

Le cercueil, sorti du corbillard par les employés des pompes funèbres, est placé immédiatement sur la plateforme; il suffit d'appuyer sur un bouton placé derrière l'appareil. Le cercueil et la plateforme descendent alors d'un mouvement lent et uniforme, pendant que les côtés, tendus de soie, s'abaissent et masquent l'ouverture de la fosse.

Ce prix de l'appareil est de deux mille francs. Il serait, d'après l'inventeur, déjà en usage à Vienne et à Milan, où le prix de son emploi est de six francs par convoi. La préfecture, après l'expérience faite au cimetière de Pantin, a demandé que l'on apportât certaines modifications à l'appareil avant de se prononcer sur l'utilité qu'il pourrait y avoir à le mettre en usage dans les cimetières parisiens.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne le tableau de situation de la State National Bank que nous recommandons à leur attention.

Nous ne reviendrons pas ici sur les qualités administratives du Président de cette institution, le résultat en dépeint pompeusement l'éloquence du chiffre. Nous nous contenterons donc de rappeler que la succursale, coin Conti et Royale, reçoit des dépôts et vend du change étranger et domestique au lieu à la convenance des échanges, au plus bas prix en vogue.

ITALIE—Suivant les informations du journal l'*Italie* les négociations du gouvernement italien pour la rédaction des nouveaux traités de commerce commenceront dans le courant du mois d'août. Elles seront d'abord entamées avec la France, puis avec l'Autriche et enfin avec la Suisse.

Les négociateurs italiens seront probablement MM. Luzatti et Ellena.

Le *Sole* et le *Commercio*, de Milan, annoncent la formation d'un comité régional pour la particiption de l'industrie du nord de l'Italie à l'Exposition de 1889.

L'Agua-Cure d'Ayer est un spécifique infaillible pour les maladies miasmatiques et bilieuses.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 9 juillet:

—Nous avons eu trop de pluie, cette semaine. Les récoltes n'ont jamais eu meilleur aspect, mais elles seront sérieusement endommagées si l'eau continue à tomber.

—L'hon. Warren Easton, surintendant de l'enseignement public, a fait une seconde distribution des fonds des écoles publiques, le 30 juin, sur le pied de 11 cents 1|2 par tête. Le montant général était de $36,181 16. Le nombre des enfants dans la paroisse St-Tammany étant de 24155, il nous est revenu une somme de $282 32.

—Le pont jeté sur le Bogue Falia, à Covington, et connu sous le nom de "Grand'Pont", vient d'être complètement réparé, y compris les gardes-fous, à droite et à gauche. Il est véritablement remis à neuf. M. W. H. Davenport, qui en avait la charge, a présenté le compte suivant: Coût des réparations, $30; montant souscrit, $35; montant perçu, $31.

—Nous avons reçu, cette semaine, une quantité de produits de choix, soit de vignobles, soit de vergers, soit de jardins, assez considérable, pour établir une vitrine de foire de paroisse.

D'autres paroisses de l'Etat ont déjà des associations de fermiers et des expositions annuelles; elles en ont obtenu de grands avantages. Nous manquons à nos devoirs en ne formant pas des organisations de ce genre, dans la nôtre. Il faut que le monde sache ce que peut produire notre pays de pinières.

Citons quelques exemples de ce que nous avons reçu, chaque semaine:

De M. John T. Munsch, propriétaire du vignoble Live Oak Place, une bouteille d'excellent vin blanc Herbemont, de la récolte de 1885.

De M. J. M. Allison, de superbes pommes très douces, très juteuses, de douze pouces de circonférence; de délicieuses pêches, d'excellents oignons, les plus beaux que nous ayons vus (feuilles de bronze et feuilles d'argent), bien fermes et ayant quatorze pouces de circonférence.

De M. Jos. Sharp, le meilleur melon de l'année.

De M. Willis Jenkins, de très belles pêches, y compris une pêche doublement deux sur la même tige, ce qui prouve qu'elles pourraient pousser en grappe ou en épi.

De M. Milton Buras, de superbes pommes et pêches.

Nous pourrions citer des centaines de produits, tels que cannes à sucre, coton, maïs, légumes de toutes sortes, fruits et baies, qui viennent parfaitement ici. Il y a cependant encore certains gens qui croient que nous ne sommes qu'un pays de pinières et qu'on n'en peut tirer que du bois. Tout cela leur donne la preuve du contraire.

—La pétition suivante a été présentée au juri de police de la paroisse, à sa séance du 5 juillet:

A l'hon. président et aux membres du juri de police:

"Messieurs, pensant qu'il est de la dernière importance d'avoir de meilleurs moyens de communication avec les autres parties de la paroisse—avantage dont elles profiteraient toutes également—nous, citoyens de Mandeville et propriétaires de terrains sur la route que nous désirons voir établir, nous demandons à votre honorable corps de vouloir bien accorder le droit de passage et le privilège d'un chemin coquillé, allant de Mandeville à Abita Springs, à partir de la tête de la rue Girard, Mandeville, suivant l'ancien tracé et devant aboutir directement à Abita Springs. Le chemin serait fait au moyen de souscriptions, il ne coûterait donc rien à la paroisse.

Nous demandons également que sept citoyens de Mandeville en établis le long du chemin, soient nommés pour régler toute affaire.

Signé:—Jno. L. Smith, maire; Alonzo Givens, M. D.; Chas Verret, Paul Arceneaux, A. J. Smith, E. Fraparti, G. P. de Marigny, F. Ribas, Jules Manaud, Mugnier frères, A. De Mey, Fernand Parisy, Michael Kennedy, R. Manint, F. Colomes, Louise Alvarez, Matthew Dicks, J. L. Dicks, Levy & Sons, W. G. Davis, Alex. Band, Dupré frères, I. Chardon, Ira E. Strain, Jas M. Givens, W. W. Johnson, Th. Solis, H. A. Verret, R. Sharp, Joseph Martin, Geo. A. Chevalon, L. Scheller, Wm. Sharp, A. W. Webber, Saul H. Houston.

La demande a été accordée. On l'a nommé du comité chargé de construire le chemin, MM. Ed. Bossier, Thos Moore, Uriah Strain, Marshal Sharp, Dr A. Givens, Zach Sharp et Pierre Aveille.

—Dans la même séance a été adoptée l'ordonnance suivante;

Il est ordonné, par le juri de police de la paroisse St. Tammany, qu'il sera prélevé, pour l'année 1887, une taxe de 2 mills au dollar, pour dépenses à faire en matière criminelle; une taxe de six mills au dollar, pour dépenses générales de la paroisse.

Il est de plus ordonné que le shérif, ex-officio percepteur de taxes, est requis de percevoir sur toutes les propriétés imposables de la paroisse, y compris les villes incorporées de Covington et de Mandeville, les 2 mills pour le fonds d'écoles, les deux autres mills pour les dépenses en matière criminelle; que ladite taxe sera prélevée de la manière et en monnaie courante et versée entre les mains du trésorier de la paroisse.

Il est de plus ordonné que le percepteur de taxes recevra en paiement des 6 mills destinés à couvrir les dépenses générales de la paroisse, les licences, taxes, dettes contractées envers la paroisse, certificats et mandats de la police, des grand et petit juris, pour l'année dans laquelle ils auront été émis.

Adopté le 5 juillet 1887.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St-Charles, du 9 juillet:

La récolte de riz est décidément sauvée, cette année. On n'est plus obligé de faire usage des pompes. Les planteurs riziers sont dans la jubilation et remercient la Providence qui leur a envoyé tant de bonnes pluies.

—Les ondées continuent, au grand détriment des planteurs sucriers. On voit les travailleurs, forcément oisifs, se promener paresseusement dans notre localité.

—Les chemins, dans notre paroisse, sont devenus détestables, depuis deux semaines, par suite des pluies continuelles. Les déplacements sont très-difficiles, en ce moment.

—Le charbon continue toujours ses ravages dans notre paroisse. L'épidémie semble s'appesantir plutôt sur les chevaux que sur les mulets et les bêtes à cornes.

Le *Méridional*, Abbeville, paroisse Vermillion, du 9 juillet:

Il pleut toujours, mais nous avons des melons et des légumes en abondance.

—Il est question de construire un chemin de fer, partant de Brinkley, Arkansas, à Alexandrie, Louisiane. Pour venir en aide à l'entreprise, les citoyens d'Alexandrie se sont imposé une taxe de cinq mills, pendant dix ans; une autre taxe de cinq mills, pendant trois ans, pour acheter les trente acres de terre nécessaires aux deux extrémités de la voie. Il y a longtemps qu'un Anglais distingué a dit qu'un chemin de fer établi où que ce fût, aux Etats-Unis, serait une excellente affaire. Les événements ont pleinement justifié cette prédiction.

A ce propos, nous devons dire qu'une ligne directe, reliant Abbeville à Alexandrie, passerait près des localités suivantes: La station Scott, paroisse Lafayette; Prudhomme City et Belle Chenay Springs, Paroisse St Landry et LeCompte, paroisse Rapides. La distance est de 100 milles. La ligne passerait aussi près de Ville Platte et de Pleasant Hill. Un chemin de fer, parcourant cette ligne, donnerait un marché et une bonne voie de transport à une région qui en manque. A Alexandrie, elle se relierait avec le nouveau chemin qui va conduire à Brinkley, Arkansas, et dont on fait, en ce moment, le tracé. De là, elle atteindrait le Kansas qu'elle traverserait, nous mettant en communication directe et rapide avec le grand Nord-Ouest.

Par ce chemin, nous trouverions un excellent marché pour notre sucre, nos mélasses, notre riz, nos primeurs, de pommes de terre et de légumes; nous obtiendrions aussi, à bien meilleur marché, la farine et les viandes salées dont nous avons besoin. Tout cela nous reviendrait moins cher que par la voie de la Nouvelle-Orléans. Nous pourrions vendre directement nos produits, échappant ainsi aux commissions, souvent onéreuses, des intermédiaires. Un commerce direct avec le Nord-Ouest serait pour nous une énorme amélioration, et il nous serait facile d'obtenir une extension de la ligne jusqu'à Abbeville. On voit d'ici quelle heureuse révolution économique il résulterait de la construction de la voie que nous proposons.

Le *Democrat*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 9 juillet:

Malgré le temps défavorable que nous avons eu dernièrement, il y a très peu de malades dans notre paroisse.

—D'après tous les rapports qui nous arrivent, la récolte a beaucoup profité des abondantes pluies qui sont survenues, depuis quelque temps.

—L'humidité suivie de belles journées où le soleil est radieux, a fait beaucoup de bien aux melons; les marchands font de bonnes affaires; la Louisiane, la partie sud surtout, doit tout ce qu'elle est à l'agriculture. Nos terres rivalisent de fertilité avec celles de la vallée du Nil, mais il y a des améliorations à y apporter; il faut les drainer au moyen des bayous et des coulées qui les sillonnent. Comme on le faisait remarquer, avec grande raison, dans notre dernier numéro, la culture de nos champs demande un bon système de drainage. Pour cela il est nécessaire de s'entendre. Un planteur ne peut agir seul. Nous avons des milliers d'acres d'une richesse très fertile, qui ne rapportent rien, faute d'être débarrassés de l'excès d'humidité qui leur nuit. L'écoulement des eaux est si mal réglé, que la moindre pluie inonde le sol et retarde l'ensemencement. Cet écoulement est le grand problème à résoudre et il a été résolu d'une façon pratique par la paroisse Lafourche. Les résultats ont été plus que satisfaisants. C'est au pur la même idée, que le gouvernement général a pris charge du Mississippi. Les forces de police et les représentants de l'Etat devraient diviser les paroisses en districts de drainage, en vue d'ouvrir des débouchés nouveaux, de creuser les canaux, les coulées, les bayous. Les paroisses devraient s'entr'aider et combiner leur œuvre, chacune se taxant au prorata des dépenses à faire. Le système fonctionne très bien dans la paroisse Lafourche? Pourquoi n'en serait-il pas de même pour Ascension et St-Jacques. Personne n'aurait à se plaindre, puisque tous profiteront de la réforme. Nous serions délivrés tout à la fois des fièvres paludéennes et des mauvaises récoltes dues à l'excès de l'humidité. Nous demandons que notre juri de police s'occupe de cette grave affaire. Le plan est facile à tracer, plus facile encore à mettre à exécution. Il n'y a que les autorités de paroisses qui soient en état de mener l'œuvre à bien.

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St-Landry, du 9 juillet:

La semaine passée a été bien pluvieuse; il est tombé de l'eau presque continuellement. La terre était trop lourde pour permettre à la charrue, à la houe de fonctionner. Là où les sillons étaient encombrés d'herbes, le travail de la houe eut été plus nuisible qu'utile; il aurait seulement abouti à rejeter entre les sillons les herbes qui s'y seraient accumulées. Entre les sillons il aurait rejeté les herbes de droite et de gauche dans les sillons mêmes. Heureusement, peu de champs étaient dans ce malheureux état; mais on aura beaucoup de peine à nettoyer les champs qui ne l'avaient pas été auparavant et surtout, le coton; il offre généralement un bon aspect, mais les pluies ont trop contribué à la pousse des herbes parasites.

Menneson Route.—Cette voie rapide et populaire de la Nouvelle-Orléans à Washington et à New York est la seule sur laquelle il y ait un char dortoir avec lunch qui n'est pas changé entre la Nouvelle-Orléans et Washington. Bureau de l'agent, J. C. Andrews, rue de la Commune, 146.

Par son pouvoir curatif hautement concent le la Salsaparelle d'Ayer est le remède pour le sang, le meilleur et le plus économique.

Force rendues aux malades.—Lorsqu'un homme s'affaiblit il est urgent qu'il ait recours sans délai au moyen le plus efficace pour recouvrer ses forces. Un tonique qui opère promptement et puissamment la digestion et l'assimilation est le meilleur auxiliaire qui soit; on doit donc en faire usage dès que l'occasion s'en présente. Ce tonique, au dire des personnes faibles âgées ou nerveuses, est le "Hostetter's Stomach Bitters", un réconfortant d'une renommée nationale et qui s'est toujours montré digne de la recommandation dont l'appuyent des médecins de toute... Cet amer est excellent non seulement pour les personnes dont les forces sont complètement épuisées, mais encore pour celles souffrant de dyspepsie, de constipation, d'affections au foie, aux reins, ou fièvres. Tout en peut prendre sans craindre qu'il n'en résulte d'accidents aucuns; c'est un breuvage inoffensif.

Pour la débilité générale, l'émaciation, la phthisie, le Scott's Emulsion d'huile de foie de morue avec hypophosphites est un remède souverain et une nourriture précieuse. Il excite l'apétit, calme le système nerveux et fortifie le corps. Lisez: "J'ai fait l'essai du Scott's Emulsion chez un jeune homme que les meilleurs désespéraient de guérir. Depuis qu'il prend l'émulsion de Scott, sa toux a cessé, il a engraissé et ses forces lui reviennent. Selon toute apparence sa vie sera prolongée." Signé: des amis—JOHN SULLIVAN, infirmier à Morganza, Penn.

Décédé hier, à 11 heures P. M., à l'âge de 28 ans, PAUL CAZERES, natif de la Nou